

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

11 Mai 2015

Signature d'une convention de coopération pour l'admission de fonctionnaires de certains pays africains au cycle Ingénieur de l'INPT

L'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI) et l'Agence Nationale de la Réglementation des Télécommunications (ANRT) ont signé vendredi 08 mai 2015 à Rabat, une convention portant sur la préparation et l'organisation d'une sélection d'admission au cycle Ingénieur de l'Institut National des Postes et Télécommunications (INPT) destinée aux fonctionnaires et cadres issus de certains pays africains.

Cette convention conclue pour une durée de trois ans renouvelable, a pour objet d'intégrer à partir de la prochaine rentrée universitaire, des fonctionnaires et cadres relevant de ministères ou d'organismes publics de certains pays africains, en 2ème année du cycle Ingénieur de l'INPT.

Une sélection des candidats sera effectuée dans les mêmes conditions que celles appliquées aux candidats nationaux.

Cette formation bénéficiera dans une première phase, aux ressortissants des pays suivants : le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal, la Guinée, le Gabon, le Mali, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie, le Tchad et le Togo.

En vertu de cette convention, l'ANRT prendra en charge la totalité des frais relatifs aux études, à l'hébergement et à la restauration à l'INPT, des candidats retenus durant toute la période de formation.

L'AMCI se chargera pour sa part, d'assurer, par les canaux diplomatiques, la transmission et la diffusion du dossier de candidature et accompagnera l'ANRT dans la préparation de la sélection des candidats, en vue de leur admission à l'INPT.

Les deux Agences assureront un suivi régulier du séjour des candidats retenus et leur intégration durant la période de formation.

Cette formation s'inscrit dans le cadre des actions de coopération Sud-Sud, portées par les Initiatives de S.M. Le Roi que Dieu L'assiste.